

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Département de l'Indre a été sollicité pour l'occupation d'une partie du domaine public dont il a la gestion, à savoir un terrain constitué d'une emprise de 4 020 m² (soit environ 182 mètres sur 22 mètres) situé sur la commune de CEAULMONT, desservi par la R.D n° 913 et actuellement en état de délaissé enherbé.

L'objet de l'occupation est la pratique de l'éco-pâturage.

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers que le Département de l'Indre a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation de ce domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le Département de l'Indre publie ainsi le présent appel à manifestation d'intérêt **visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.**

Caractéristiques de la future occupation

- Occupation précaire et révocable consentie à titre personnel pour une période de 1 année, tacitement reconductible deux fois,
- L'activité de l'Occupant devra rester compatible avec l'affectation initiale qu'ont reçu les Lieux, à savoir la voirie routière,
- frais et charges liés à l'activité de l'éco-pâturage, installations éventuelles d'équipements légers, alimentation en eau, garde, suivi sanitaire et surveillance du troupeau à la charge et responsabilité de l'occupant,
- interdiction de tout apport de fertilisant ou traitement chimique sur le Terrain,
- proposition minimale : absence de redevance pour occupation contribuant à assurer la conservation du domaine public routier.

Dossier à remettre

- attestation d'affiliation MSA
- attestation d'assurance responsabilité civile
- présentation du projet du candidat permettant d'apprécier la nature du troupeau et les conditions d'exploitation sur le Terrain mis à disposition et ses compatibilités avec la conservation et l'affectation initiale du domaine public concerné.
- conditions financières.

Critères de sélection des candidatures

A l'issue du délai de 15 jours suivant l'affichage du présent avis, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public selon les critères suivants :

- nature du troupeau (30%)
- conditions d'exploitation (40 %)
- conditions financières (30%)

En cas d'égalité, une demande d'enchérissement de la redevance sera demandée aux candidats concernés.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, le Département de l'Indre pourra autoriser le candidat ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine public pour y exercer son activité.

Au terme de la procédure de sélection, le candidat retenu devra signer une convention d'occupation temporaire.

Informations complémentaires :

- <https://www.indre.fr/>

- Direction Générale Adjointe des Routes Territoires Patrimoine et Education

Email : dgartpe@indre.fr / Tél : 02 54 08 37 63

réception des dossiers : avant le 24 juillet 2023 à 17h00 exclusivement par courriel.